

19-GUE-061



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 26.11.19

Scanné le _____

Simple question

Frais de transport des gymnasiens : égalité de traitement ?

En raison d'un retard conséquent pris dans la construction des gymnases principalement dans l'Est Vaudois et dans le Gros-de-Vaud, de nombreux vaudois sont attribués à des gymnases qui sont passables éloignés de leurs domicile. Les gymnases lausannois accueillent ainsi des élèves d'un peu partout dans le canton, mais dont une forte proportion des deux régions précitées.

Cela engendre pour les parents de ces gymnasiens des frais de transports supérieurs de plusieurs centaines de francs annuels à ce qu'ils seraient s'ils étaient attribués au gymnase le plus proche.

Sauf dans le cas où ces étudiants sont au bénéfice d'une bourse, il est prévu que les directions d'établissements peuvent indemniser les parents pour ces frais supplémentaires. Les règles sont toutefois floues. Ce soutien n'est pas réglementé, il se concrétise uniquement au bon vouloir des directeurs qui, pour cela, doivent puiser dans leur enveloppe pédagogique.

Le Conseil d'Etat entend-il régler ce problème afin de généraliser ces soutiens afin d'assurer une égalité de traitement et éviter d'hypothéquer les enveloppes pédagogiques ?

Jérôme Christen, le 22 novembre 2019